

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 17 février 2016 à 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	14
Nombre de votants	:	20
Date de convocation	:	11/02/2016

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 17 février 2016

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, DAUGREILH (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme DAUGREILH), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme THIEBLIN.

Etait absente non excusée : Mme ULMANN.

« SEANCE A »

M. le Maire ouvre la séance, il est 19 h 00.

M. le MAIRE accueille et adresse ses remerciements à Mme DA SILVA, Trésorière municipale qui est venue assister à la séance du conseil municipal, première séance de l'année.

Séance importante de par son ordre du jour, Vote des comptes 2015, Présentation de l'analyse financière du TRESOR PUBLIC des comptes de la ville de TARTAS, mais aussi différentes délibérations sur des engagements de travaux dont la route de DAX et les études pour la réhabilitation de la Place GAMBETTA.

Après avoir procédé à la désignation de Valérie DAUGREILH comme secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est adopté à l'unanimité.

(A partir de la délibération 11, secrétariat par Vincent DUCASSE)

Ensuite M. le Maire donne lecture des procurations :

Patrice DUPLA Conseiller municipal à Eric LAMOTHE Adjoint au maire
Philippe GOSSELIN Conseiller municipal à Philippe DUBOS Adjoint au maire
Jeanne BRUGAT Adjoint au maire à Valérie DAUGREILH Conseillère municipale
Eric TAUZIA Conseiller municipal à Pascal LAFOURCADE Conseiller délégué
Christine CHAUPUIS Conseillère déléguée à JF BROQUERES Maire.
Noémie DARGELOSSE Conseillère déléguée à Dominique DEGOS Adjointe au Maire
Valérie DAUGREILH Conseillère municipale à partir de la 11^{ème} délibération à Cécile GARRIDO
Conseillère municipale.

Non excusées : Mmes ULMANN et THIEBLIN.

Mme THIEBLIN arrive à la septième délibération.

.../...

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine

Délibération n°2 : Mise à disposition d'un Agent de la commune auprès de la CCPT – Service instruction droits du sol

Délibération n°3 : Désignation délégués communautaires de la commune de TARTAS à la CCPT

Délibération n°4 : Document unique de la commune de TARTAS – dossier de subvention

Délibération n°5 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2015 et du compte de gestion

Délibération n°6 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2015 et du compte de gestion

Délibération n°7 : affectation des résultats au terme de l'exercice 2015 – budget commune

Délibération n°8 : affectation des résultats au terme de l'exercice 2015 – budget annexe régie municipale fêtes et animations.

Délibération n°9 : Indemnités de fonction des Elus – Réglementation du 1^{er} janvier 2016.

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°10 : Lancement des Etudes pour le réaménagement de la Place GAMBETTA

Délibération n°11 : Participation au SYDEC travaux de la route de DAX – eau assainissement

Délibération n°12 : Participation au SYDEC travaux de la route de DAX – éclairage public

Délibération n°13 : Agenda 21 – Approbation des actions Année 2015 - Bilan d'une année
(Remis en séance)

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°14 : ALSH – tarification des séjours et activités à compter de février 2016

Délibération n°15 : ALSH – propositions d'indemnités pour les CEE.

Délibération n°16 : ALSH – Convention séjours SKI communes de TARTAS et de PONTONX

Délibération n°17 : Proposition d'acquisition d'un minibus pour les services municipaux

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°18 : Commune de TARTAS – CCPT Marchés sacs poubelle

Délibération n°19 : Travaux et réparations – engagements pour le budget 2016

INFORMATION COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

M. le Maire aborde alors les différentes questions inscrites à l'ordre du jour

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine

M. le Maire propose l'indemnité à Mme la gestionnaire du collège :

Comme chaque année il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil pour la gestionnaire de la restauration du Collège Jean Rostand de TARTAS pour le suivi des repas servis au groupe scolaire Jules FERRY.

Le montant de l'indemnité est fixé à **781.45 €** pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n°2 : Mise à disposition d'un Agent de la commune auprès de la CCPT – Service instruction droits du sol

Après avoir fait rappel de la délibération de Juin 2015, M. le Maire reprend les éléments du projet :
Par délibération du 3 juin 2015, notre assemblée s'était prononcée favorablement pour la mise à disposition d'un agent de la commune auprès de la CCPT dans le cadre du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Cette mise à disposition était pour le deuxième semestre 2015. Elle s'est faite à raison de 7h hebdomadaires, afin de renforcer le service commun du droit des sols.

Aujourd'hui, il convient de prolonger la mise à disposition de l'agent, Patrice TOURNIER, pour une durée de un an, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Cette mise à disposition intervient après accord de l'agent et saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG40 qui vient de se réunir courant janvier.

Pour l'année 2016, la mise à disposition se fera selon les besoins du service d'instruction des autorisations du droit des sols soit 7 heures hebdomadaires jusqu'à 7 heures par quinzaine.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Patrice TOURNIER auprès de la CCPT, pour l'année 2016 et d'intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Désignation délégués communautaires de la commune de TARTAS à la CCPT

M. le Maire présente le principe de la délibération :
Huit conseillers communautaires ont été élus lors des élections municipales de Mars 2014. Or la démission de Madame Corinne DUPOUY, de ses mandats de maire et de conseillère municipale de BOOS entraîne l'organisation d'une élection complémentaire partielle.

En conséquence, le nombre de sièges de conseillers communautaires a été modifié et ce en application de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi le nombre de conseillers communautaires de TARTAS a été porté à 7 (arrêté préfectoral de janvier 2016).

L'article 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales précise que si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus, ceux-ci sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste à un tour, à bulletin secret, parmi les conseillers sortant sans adjonction, ni modification de l'ordre de présentation.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'élire les sept candidats qui représentent la commune auprès de la Communauté de communes du Pays Tarusate :

BROQUERES Jean-François
DEGOS Dominique
LAMOTHE Eric
COURROS Evelyne
DUBOS Philippe
BRUGAT Jeanne
MARSAN Jean

Mme Jocelyne DUBOIS MAURY demande la parole. Elle dit son regret de voir cette nouvelle désignation des délégués imposée par les textes.

En effet, de par son métier, sa formation, et son implication sur les dossiers stratégiques comme le PLUI et le devenir du territoire, elle est obligée de se retirer et n'a donc plus de légitimité.

Elle dit son envie de continuer à s'investir pour TARTAS.

M. le Maire indique que la CCPT veillera à associer Mme DUBOIS MAURY, et les délégués non renouvelés lors des prochains travaux.

.../...

Puis M. le Maire propose de passer au vote, à bulletin secret.

A l'issue du vote 20 votants

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

BLANCS : 2

Adopté.

Délibération n° 4 : Document unique de la commune de TARTAS – dossier de subvention

M. le Maire donne la parole à Pascal LAFOURCDE Conseiller délégué : « comme vous le savez, la commune de TARTAS souhaite s'engager avec le Fonds National de Prévention, la CARSAT Aquitaine et le Centre de Gestion des Landes, dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Ce projet permettra d'initier et de structurer une organisation pérenne et participative au sein de la commune de TARTAS visant à préserver la Santé et la Sécurité au travail. Cela nécessite un engagement fort de la collectivité sur ce projet.

Par délibérations des 28 octobre et du 16 décembre 2015, mais aussi des réunions du CT et CHSCT des 25 novembre 2015 et 15 février 2016, Elus, Agents, représentants du personnel ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans cette démarche, pour laquelle un dossier a été déposé auprès du CDG40 le 18 décembre 2015.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
- De mettre en place en interne une organisation et désigner un référent susceptible de suivre et d'animer le projet en étroite collaboration avec le Centre de Gestion
- De s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention
- De solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention
- D'autoriser M. le Maire à déposer le dossier auprès de la CDC. »

Le Maire dit sa satisfaction pour le travail et l'engagement des agents,

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2015 et du compte de gestion

M. le Maire reprend la parole et donne les grandes lignes du CA 2015 :

A l'appui des différents documents fournis sur l'exécution de l'année 2015, M. le Maire donne lecture des résultats, et souligne le niveau important et satisfaisant de l'excédent de fonctionnement.

Puis pour les programmes d'investissement, M. le MAIRE confirme la possibilité de disposer d'un report intéressant pour l'exercice 2016.

Pour 2016, la ville aura 106 000 € de plus, et ce en ayant plus de 1 010 000 € d'investissement en 2015 par rapport aux 726 000 € de 2014, avec des baisses de dotations, sans augmentation des impôts, et en se désendettant. Le Maire dit sa satisfaction sur la bonne tenue des dépenses des services, tout comme la stabilité des dépenses de personnel dans la limite du GVT, à fiscalité stable. Tous les indicateurs sont positifs pour cette année. Mais, il nous faut être prudent pour l'avenir.

.../...

1 - LES RESULTATS de l'EXERCICE 2015 – Budget principal de la commune de TARTAS

Pour mémoire le budget de l'exercice 2015 adopté le 14 avril dernier, modifié par deux décisions modificatives pour des ajustements à la marge (plaine des sports, et écritures de cessions) a permis d'atteindre au terme de l'année, trois objectifs :

- 1° Réalisation de dépenses d'investissement à hauteur de 1 010 000 € (hors travaux en régie)
- 2° Continuité du désendettement de la commune, sans augmentation des taux de fiscalité
- 3° Maîtrise des dépenses courantes avec maintien des effectifs existants.

1-1 Au terme de l'exercice 2015, les résultats se décomposent comme suit :

Résultat de fonctionnement :	1 148 434.45 €
Résultat d'investissement :	- 561 953.03 €
Besoin sur Restes à réaliser :	- 7 339.13 €

Excédent définitif pour le budget 2016 579 142.29 € reporté en fonctionnement.

1-2 Pour mémoire résultats des exercices précédents :

Au terme de l'exercice ce qui participe au budget de l'exercice N+1 :

Libellé	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Excédent pour exercice N+1	477 374.71	488 209,99	485 000,00	553 647,64	549 116,51	473 923.66	579 142.29

1-3 Exécution au titre de la section d'investissement :

Libellé	En 2009	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015
Montant réalisé	604 253	732 061	772 034	2 248 733	746 746	727 662	1 010 035
Travaux Régie	6 000	89 774	89 602	53 990	34 361	52 942	59 859

.../...

1-4 Restes à réaliser :

Libellé		
En Dépenses...	189 339,13 €	dont : <i>Achat grange des chasseurs,</i> <i>Architecte et études guichet du stade,</i> <i>Achat minibus associatif,</i> <i>Divers petits matériels service,</i> <i>Porte école et bibliothèque,</i> <i>Volets roulants trésorerie,</i> <i>Achèvement régulation chauffage gymnase,</i> <i>Achèvement travaux voirie tempête,</i> <i>Implantation chemin rural,</i> <i>Solde acquisition terrains plaine des sports,</i> <i>Divers matériels plaine des sports,</i> <i>Architecte Missions DO travaux mairie</i>
En recettes...	182 000.00 €	dont : <i>Fonds concours CCPT divers travaux mairie, grange chasseurs, voirie</i> <i>Solde subvention région tennis couverts</i> <i>Subvention ligue et fédération tennis couverts</i> <i>Subvention district travaux plaine sports</i>

2 - LES ELEMENTS d'ANALYSE Commune de TARTAS à fin 2015

2-1 LE BUDGET de FONCTIONNEMENT réalisé en grandes masses :

(Dépenses)							
Code	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
011	Charges à caractère général	821 732,14	792 019,55	720 017,18	902 602,29	979 744,93	933 580,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 683 674,56	1 635 144,54	1 402 211,17	1 453 603,13	1 570 741,07	1 613 905,33
014	Atténuations de produits	60,33	60,33	14 486,00	25 462,00	42 348,00	5 442,00
65	Autres charges de gestion courante	386 639,70	389 730,13	399 751,43	488 996,90	419 627,69	375 506,67
66	Charges financières	129 215,93	115 817,18	111 352,20	117 103,29	115 285,15	102 566,50
67	Charges exceptionnelles	4 336,00	1 680,00	408,40	411,47	1 461,26	956,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 433,95	52 000,00	97 498,00	349 384,96	81 913,86	45 114,42
	Totaux	3 111 092,61	2 986 451,73	2 745 724,38	3 337 564,04	3 211 121,96	3 077 071,37
(Recettes)							
Code	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
013	Atténuations de charges	10 846,23	8 166,78	19 700,02	15 887,54	23 140,72	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes divers	379 897,02	372 181,25	291 134,23	314 682,03	300 854,11	313 433,80
73	Impôts et taxes	2 297 216,30	2 448 785,74	2 487 908,81	2 538 584,07	2 579 047,36	2 628 569,06
74	Dotations, subventions et participations	1 036 019,18	666 562,24	669 591,63	689 353,17	718 163,22	656 230,51
75	Autres produits de gestion courante	41 350,08	30 098,87	30 000,99	100 601,45	40 474,90	48 353,81
76	Produits financiers	41,67	37,87	38,55	31,78	16,52	20,97
77	Produits exceptionnels	7 000,00	1,81	8 800,00	38 018,88	6 415,31	12 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	477 374,71	488 209,99	485 000,00	553 647,64	549 116,51	473 923,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 473,50	89 602,45	90 688,29	294 146,33	84 854,99	92 474,01
	Totaux	4 366 218,69	4 103 647,00	4 082 862,52	4 544 952,89	4 302 083,64	4 225 505,82

.../...

2-2 LE BUDGET d'investissement réalisé en grandes masses :

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS							
Budget des six derniers exercices par CHAPITRE							
INVESTISSEMENT							
(Dépenses)							
Code	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
16	Emprunts et dettes assimilés	284 964,11	297 031,73	322 780,18	380 800,24	382 973,77	396 708,99
20	Immobilisations incorporelles	16 660,28	500,00	0,00	0,00	14 400,00	1 080,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 119,14
21	Immobilisations corporelles	211 450,84	249 591,96	245 592,46	468 482,42	678 313,85	942 847,36
23	Immobilisations en cours	503 950,78	521 942,31	2 003 141,43	278 263,71	34 948,33	23 989,02
001	Déficit d'investissement reporté	168 482,40	249 283,79	158 413,91	782 505,97	457 353,58	187 393,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 473,50	89 602,45	90 688,29	294 146,33	84 854,99	92 474,01
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	183 000,00	17 160,28	0,00	0,00
	Totaux	1 301 981,91	1 407 952,24	3 003 616,27	2 221 358,95	1 652 844,52	1 686 612,12
(Recettes)							
Code	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
10	Dotations, fonds divers et réserves	893 366,18	854 998,08	818 732,72	927 349,89	1 025 798,84	745 360,35
13	Subventions d'investissement reçues	73 897,99	342 540,25	375 111,44	168 618,53	357 738,22	334 184,32
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	746 768,14	301 491,71	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 433,95	52 000,00	97 498,00	349 384,96	81 913,86	45 114,42
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	183 000,00	17 160,28	0,00	0,00
	Totaux	1 052 698,12	1 249 538,33	2 221 110,30	1 764 005,37	1 465 450,92	1 124 659,09

3 - DETTE COMMUNALE - ELEMENTS d'ANALYSE

3-1 Evolution de l'encours de dette de la commune

	Début 2008	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Capital restant dû		3 370 305	3 085 341	2 788 309	2 957 953	2 913 840	2 588 895	2 250 547
Capital CAF et MSA					246 768	239 022	208 443	177 532
EPFL				183 000	155 550	128 100	100 650	73 200
Stock de dette total	3 984 679	3 370 305	3 085 341	2 971 309	3 360 271	3 280 962	2 897 988	2 501 279

A noter : Que la commune est passée d'un encours de **3 984 679 €** (Mars 2008) à **2 501 279 €** (décembre 2015), tout en ayant réalisé un programme d'investissement soutenu avec notamment la construction du Centre de loisirs comme détaillé sur le tableau ci-après :

Libellé	En 2009	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015
Montant réalisé	604 253	732 061	772 034	2 248 733	746 746	727 662	1 010 035
Travaux Régie	6 000	89 774	89 602	53 990	34 361	52 942	59 859

.../...

3-2 Evolution de l'encours sur les prochaines années (Durée résiduelle de la dette)

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2016	370 588,86	89 285,98	0,00	459 874,84
2017	312 493,90	76 156,11	0,00	388 650,01
2018	323 287,18	65 991,46	0,00	389 278,64
2019	263 967,91	55 407,26	0,00	319 375,17
2020	233 830,61	47 178,83	0,00	281 009,44
2021	176 679,74	40 239,53	0,00	216 919,27
2022	149 455,63	33 034,75	0,00	182 490,38
2023	100 035,36	26 863,04	0,00	126 898,40
2024	104 536,98	22 362,73	0,00	126 899,71
2025	109 242,44	17 634,01	0,00	126 876,45
2026	114 161,02	12 703,81	0,00	126 864,83
2027	119 302,48	7 550,33	0,00	126 852,81
2028	50 497,88	2 166,12	0,00	52 664,00

Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2014	3 152 862,74
2015	2 797 338,98
2016	2 428 079,99
2017	2 057 491,13
2018	1 744 997,23
2019	1 421 710,05
2020	1 157 742,14
2021	923 911,53
2022	747 231,79
2023	597 776,16
2024	497 740,80
2025	393 203,82
2026	283 961,38
2027	169 800,36
2028	50 497,88

4 - SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE

INDICATEURS ACTUALISES DU TRESOR PUBLIC (historique 2004-2015)

Il convient de consulter les ratios établis pour chaque collectivité par la Direction des finances publiques, chaque année au terme de l'exercice budgétaire le 31 décembre. *S'agissant de la commune de TARTAS, commune de moins de 3500 habitants, les principaux indicateurs se décomposent comme suit :*

Ratios - Commune de Tartas				
	Endettement	Solvabilité	Epargne	Coeff Autofinancement
Au terme de l'année	Encours dette /	CAF / K	CAF /	CAF / Annuité
	prod fonct	mesure durée	prod fonct	
		désendettement		
2004	0,98	5,16	18,98	0,62
2005	0,89	4,22	21,19	0,57
2006	0,85	3,59	23,73	0,55
2007	0,98	6,68	14,68	0,84
2008	1,06	5,72	18,5	0,68
2009	0,98	4,59	21,41	0,63
2010	0,82	3,53	23,19	0,47
2011	0,79	3,98	19,92	0,59
2012	0,83	3,47	23,91	0,35
2013	0,83	5,02	16,55	0,58
2014	0,79	5,35	14,69	0,71
2015	0,68	3,21	21,02	0,61
	A partir de 1,6	< 5 : bon	Doit être > 15	Doit être < 1
	l'endettement	5 à 10 : moyen		
	devient lourd	> 10 : mauvais		

.../...

5 – CONCLUSIONS analyse des comptes de la VILLE TARTAS

BAISSE des DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Confirmation de la baisse des dépenses de la commune avec une bonne maîtrise du poste « dépenses des services »

DEPENSES DE PERSONNEL STABLES

Confirmation pour la seconde année de la maîtrise des dépenses de personnel, avec un effectif stable de 50 agents, pour des services de proximité importants en tant que commune chef-lieu de canton

BONNE TENUE DES RECETTES de FONCTIONNEMENT

Augmentation des produits de fonctionnement dans l'ensemble en 2015

FISCALITE

L'année 2015 présente de bons résultats, et ce sans augmentation des taux de fiscalité, depuis plus de 10 ans maintenant

INVESTISSEMENTS

Alors que la moyenne des investissements était de 700 à 800 000 € par an, ces dernières années, à compter de 2015 la commune réalise 1 000 000 € de dépenses d'investissement, avec une programmation identique pour les 5 prochaines années

Tout en programmant des AP/CP (entrées de ville, accessibilité, suivi installations)

ENDETTEMENT

Continuité du désendettement de la commune qui voit son ratio bien se comporter par rapport aux communes de la même strate, et ce avec un programme d'investissements soutenus.

La commune est passée d'une dette de 3 900 000 € à 2 420 000 €.

Puis Mme DA SILVA, donne sa lecture :

Sur le compte de gestion on trouve les éléments du CA, Fonctionnement conforme, Besoin d'investissement de 569 000 € avec les restes à réaliser. Pour les dépenses de fonctionnement, détail est donné des chapitres tant en dépenses qu'en recettes, 674 510 € de disponible.

Puis après avoir neutralisé les recettes exceptionnelles, on peut trouver une capacité d'autofinancement pour 2015 qui s'élève à 778 000 €. Elle est en nette augmentation pour 585 000 € en 2014. Si l'on regarde la capacité d'autofinancement nette, on retire l'annuité, on arrive à une CAF nette de 306 000 € pour le financement des opérations d'investissement sans appuyer sur les autres recettes d'investissement. Cela est intéressant et démontre des efforts faits et de la bonne tenue des comptes, mais aussi le bon équilibre du budget. Le ratio de capacité d'autofinancement est à 0.6 inférieur à 1, donc positif ; les autres ratios sont aussi de bonne tenue. Mme DA SILVA conclue «

Bonne situation financière pour la commune de TARTAS ».

M. le Maire reprenant la parole se satisfait des résultats et de la bonne tenue des comptes, bonne utilisation des deniers publics.

M. le Maire développe la stratégie du désendettement qui est passé en quelques années de 3.9 à 2,5 millions d'€, tout en finançant l'ALSH ; aujourd'hui la commune est dans la moyenne nationale de la strate.

2015 a été la première vague de baisse des dotations, 2016 va confirmer cette baisse, et 2017 confirmera encore cette baisse des dotations. Donc les résultats d'aujourd'hui peuvent nous aider, tout en continuant un programme d'investissement mesuré et maintenu.

Tout cela résulte de la maîtrise des dépenses, en associant le DGS et les équipes au quotidien, « agents soucieux et économes dans l'emploi des deniers publics».

Enfin M. le Maire reprend les résultats :

Au terme de l'exercice 2015, les résultats du compte administratif de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière municipale s'établissent à :

Dépenses 2015 de fonctionnement réalisées : 3 077 071.37 €

Recettes 2015 de fonctionnement réalisées dont excédent n-1 : 4 225 505.82 €

Excédent 2015 de fonctionnement : 1 148 434.45 €

Dépenses 2015 d'investissement réalisées : 1 686 612.12 €

Recettes 2015 d'investissement réalisées : 1 124 659.09 €

Restes à réaliser d'investissement Dépenses : 189 339.13 €

Restes à réaliser d'investissement Recettes : 182 000.00 €

Besoin sur investissement dont restes à réaliser : 569 292.16€

(En annexe : Eléments sur le compte administratif 2015)

LE PREMIER ADJOINT ERIC LAMOTHE FAIT PROCEDER AU VOTE :

Adopté à l'unanimité des présents, sans que le Maire participe au vote.

Délibération n° 6 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2015 et du compte de gestion

Dominique DEGOS, à la demande du maire présente les comptes :

Au terme de l'exercice 2015, les résultats du compte administratif du budget annexe de la régie des fêtes de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière municipale s'établissent à :

Dépenses de fonctionnement 2015 réalisées : **92 766.63 €**

Recettes de fonctionnement 2015 réalisées dont excédent n-1 reporté : **96 093.82 €**

Excédent de fonctionnement 2015 définitif : 3 327.19 €

(Document comptable en PDF joint à cet envoi en pièce annexe)

LE PREMIER ADJOINT ERIC LAMOTHE FAIT PROCEDER AU VOTE :

Adopté à l'unanimité des présents, sans que le Maire participe au vote.

Abstention de Mme DEGOS Adjointe au maire, Présidente de la Régie municipale.

Délibération n° 7 : affectation des résultats au terme de l'exercice 2015 – budget commune

Le Maire reprend la parole :

A partir des éléments du Compte administratif du budget principal de la Ville de TARTAS pour l'exercice 2015, il convient d'affecter :

Au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de l'exercice un montant de **569 292.16 €**

Au compte 002 excédent reporté un montant de **579 142.29 €** qui participera au financement du budget 2016, section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, Mme THIEBLIN arrive en séance et participe au vote.

Délibération n° 8 : affectation des résultats au terme de l'exercice 2015 – budget annexe régie municipale fêtes et animations.

A partir des éléments du Compte administratif du budget annexe Régie des fêtes et Animations de l'exercice 2015, l'excédent constaté d'un montant de **3 327.19 €** est affecté au financement du budget de l'exercice 2016 chapitre 002, section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Délibération n° 9 : indemnités de fonction des Elus

Le maire présente le projet :

En application des dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les maires bénéficient de façon automatique, à compter du 1^{er} janvier 2016, des indemnités de fonction visées par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Toutefois, dans les communes de plus de 1 000 habitants, sur demande du Maire, le Conseil Municipal peut décider de diminuer l'indemnité maximale fixée à l'article L.2123-24 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,
Considérant que la commune compte **3201** habitants,

Considérant la demande du maire de maintenir ses indemnités telles que fixées par délibération du 21 septembre 2015 à un taux minoré,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton et que ce caractère justifie l'application d'une majoration de 15% des indemnités du Maire et des Adjoint, en application des articles du CGCT précités,

Il est proposé au conseil municipal :

A compter du 1^{er} janvier 2016, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être accordée en application des textes susvisés, et après majoration de 15%, fixé aux taux suivants :

- Maire : 44.39 %
- 1^{er} Adjoint : 18.51 %
- 2^{ème} Adjoint : 18.51 %
- 3^{ème} Adjoint : 13.8 %
- 4^{ème} Adjoint : 13.8 %
- 5^{ème} Adjoint : 13.8 %
- 6^{ème} Adjoint : 13.8 %
- 1^{er} conseiller municipal : 5.8 %
- 2^{ème} conseiller municipal : 5.8 %
- 3^{ème} conseiller municipal : 5.8 %
- 4^{ème} conseiller municipal : 5.8 %

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée délibérante est joint à la présente délibération.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° E13 du 21 septembre 2015

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

.../...

TABLEAU CALCUL DES INDEMNITÉS

(taux de l'indice 1015 – Montant indice 1015 : 3801,47 €)

FONCTION	TAUX ACCORDÉ	MAJORATION 15 %	TAUX APRÈS MAJORATION
Maire Jean-François BROQUERES	38.6 %	5.79 %	44.39 %
1 ^{er} adjoint Eric LAMOTHE	16.10 %	2.41 %	18.51 %
2 ^{ème} adjoint Dominique DEGOS	16.10 %	2.41 %	18.51 %
3 ^{ème} adjoint Philippe DUBOS	12 %	1.8 %	13.8 %
4 ^{ème} adjoint Evelyne COURROS	12 %	1.8 %	13.8 %
5 ^{ème} adjoint Jean MARSAN	12 %	1.8 %	13.8 %
6 ^{ème} adjoint Jeanne BRUGAT	12 %	1.8 %	13.8 %
Conseiller municipal 1	5.8 %	-	5.8 %
Conseiller municipal 2	5.8 %	-	5.8 %
Conseiller municipal 3	5.8 %	-	5.8 %
Conseiller municipal 4	5.8 %	-	5.8 %
TOTAUX	142 %	-	159.81 %

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10 : Lancement des Etudes pour le réaménagement de la Place GAMBETTA

M. le Maire demande à M. LAMOTHE de présenter la délibération :

La place Gambetta et les rues Victor Hugo et du Général de Gaulle se sont fortement dégradées au fil du temps, les matériaux utilisés sont anciens et les aménagements ne correspondent plus aux besoins actuels particulièrement en matière d'accessibilité PMR alors que ce secteur constitue l'hyper centre de Tartas. C'est dans ce périmètre que sont situés la plupart des commerces et services de la Ville.

L'état de dégradation de certains secteurs oblige à envisager une importante rénovation de cet espace sur les toutes prochaines années. Ce chantier primordial nécessite la réalisation d'une étude préalable afin de d'établir et de chiffrer un projet de réaménagement complet de la place Gambetta et des rues Victor Hugo et du Général de Gaulle.

.../...

Le cout d'une telle étude est de l'ordre de 25 000 € TTC et un relevé topographique complet du périmètre de l'étude devra être effectué au préalable pour un cout maximal estimé de 6 000 € TTC,

Il est demandé au Conseil municipal, de donner son accord pour la réalisation de l'étude de réaménagement de la place Gambetta et les rues Victor Hugo et du Général de Gaulle

- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2016 pour le financement de l'étude et des plans topographiques nécessaires
- d'autoriser M. le Maire
 - A choisir et missionner un géomètre pour la réalisation du levé topographique dans la limite des crédits ci-dessus
 - A choisir et missionner un bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'aménagement complète dans la limite des crédits ci-dessus
 - A signer documents se rapportant à ce projet.

Ce projet a été soumis à plusieurs reprises en commission des travaux, et a reçu un avis favorable du bureau des adjoints.

Jocelyne DUBOIS MAURY dit sa volonté de bien réfléchir à l'étude de la place, il faut bien poser la réflexion qui n'est pas seulement technique mais urbanistique.

M. le Maire reprend les propos et dit qu'il y veillera.

Adopté à l'unanimité.

Valérie DAUGREILH donne procuration à Cécile GARRIDO.

Délibération n°11 : Participation au SYDEC travaux de la route de DAX – eau assainissement

Commune de Tartas - Renouvellement des réseaux avenue du Général Leclerc

Assainissement eaux usées- Opération N° 2014-046

Adduction d'eau potable – Opération N°2015-081

Eric LAMOTHE présente le projet :

Dans le cadre du programme de réfection des entrées de ville, les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc sont programmés pour le 1^{er} semestre 2016. Les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau existant vont être renouvelés dans ce secteur par le SYDEC.

Il est rappelé que le réseau d'assainissement est de type unitaire dans ce quartier c'est-à-dire recevant les eaux usées et les eaux de pluie ; l'aménagement de cette voirie prévoit la mise en place de grilles sur la chaussée pour capter les eaux de pluie. Il s'agit donc de raccorder ces eaux pluviales au réseau existant.

Le montant prévisionnel de ces travaux de raccordement s'élève à la somme de 4 750.00 € HT soit 5 700.00 € TTC.

Des espaces verts sont prévus dans ce projet nécessitant leur arrosage et la création d'un réseau spécifique pour cette activité. Trois fonçages seront réalisés sous la rue du Général Leclerc pour la mise en place de six bouches d'arrosage. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 7 240.00 € HT soit 8 688.00 € TTC.

Aussi il est proposé à notre assemblée :

1°) d'approuver le projet d'assainissement de raccordement des eaux pluviales au réseau existant pour un montant H.T de 4 750.00 € et de 7 240.00 € H.T pour le projet d'adduction d'eau potable de création d'un réseau d'arrosage des espaces verts comprenant la totalité des travaux y compris honoraires et frais divers.

2°) de demander au SYDEC, compétent pour l'eau potable et l'assainissement collectif sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

.../...

3°) de participer au financement des travaux d'assainissement pour un montant fixé à 4 750.00 € H.T et de 7 240.00 € H.T pour les travaux d'adduction d'eau potable à verser au SYDEC car il s'agit d'une opération propre à la commune. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses. Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'AP/CP délibérée en 2015, et qui sera ajustée au vote du BP 2016.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12 : Participation au SYDEC travaux de la route de DAX – éclairage public AMENAGEMENT URBAIN – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AVENUE DU GENERAL LECLERC

Eric LAMOTHE présente la délibération :

Dans le cadre des travaux d'aménagement urbain de l'entrée de ville, avenue du général Leclerc, il a été décidé d'enfouir les réseaux d'électricité et de télécommunications et de reprendre l'ensemble de l'éclairage public,

L'étude puis le devis établi par le SYDEC pour l'ensemble des travaux à réaliser comprend :

- Pose des réseaux souterrains et dépose des réseaux aériens réseau basse tension
- Pose des réseaux souterrains et dépose des réseaux aériens réseaux Orange télécommunications
- Réfection de l'éclairage public urbain avec pose et raccordement de 13 lampadaires

L'ensemble de ces travaux est estimé à **215 333 euros TTC** et compte tenu des participations du SYDEC, d'ERDF et de France Telecom la participation de la commune de TARTAS sera de **77 664 euros** à reverser au SYDEC.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2016 ; étant précisé qu'une AP/CP a été délibérée en 2015.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 13 : Agenda 21 – approbation des actions Année 2015 – Bilan d'une année

M. le Maire présente le bilan de l'agenda 21 en 2015 :

Par différentes délibérations du 11 juin puis du 17 septembre 2014 notre assemblée a présenté et engagé la démarche « AGENDA 21 », axe fort du mandat municipal pour la Ville de TARTAS. Par délibération du 25 février 2015, le bilan de l'année 2014 a été dressé en faisant état de la réflexion et de la sensibilisation qui ont été menées auprès des acteurs, associations, ou habitants du territoire.

Dans le prolongement de ces actions, la démarche s'est poursuivie tout au long de l'année 2015 :

- Réflexion et recensement dans les services municipaux des actions déjà en place ou à lancer,
- Formation des Elus et agents municipaux
- Réunions d'information pour formaliser le calendrier de mise en place du diagnostic territorial et la rédaction du projet territorial sur 2016
- Mission d'accompagnement avec l'association « Graine d'Aquitaine »
- Nomination d'un agent des services techniques comme référent Agenda 21 pour l'accompagnement de la mise en place des actions au sein des services
- Actions d'information et de communication

Il est précisé que durant l'année 2015, un point d'étape a été fait en juillet avec M. GARCIA de la DREAL Aquitaine. En parallèle, M. le Maire et la conseillère déléguée ont assisté à des réunions sur l'Agenda 21 en Aquitaine.

.../...

Il convient aujourd'hui de rendre compte auprès de la DREAL Aquitaine, des actions menées concrètement sur l'année 2015 et en cours, à partir des fiches récapitulatives ci-dessous :

Fiche Annexe 1 « groupe de travail Agenda 21 »	COMMENTAIRES	Montant
FONCTIONNEMENT GENERAL	<p>Bureau des adjoints : De janvier à décembre 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> le bureau des adjoints dans ses réunions mensuelles a fait un point régulier sur l'avancement de la démarche Au sein des services, les cadres accompagnent la réflexion avec les agents, dans la perspective de mettre en place des indicateurs de suivi des actions avec des points réguliers <p>Conseillère déléguée et équipe de Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communication auprès des habitants, définition des missions confiées à l'association « GRAINE d'AQUITAINE », réunions sur le mise en œuvre du diagnostic territorial et la rédaction du projet territorial, formations des élus et agents municipaux, premières actions dans les services, suivi des tableaux de bord.. Communication interne et externe par des lettres ou supports <p>Appui des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> détachement d'un temps de secrétariat pour l'appui aux démarches; lettres, fournitures, appels téléphoniques, mails, mise à disposition de matériel vidéo-projection (2h par mois de juin à décembre) missions confiées à un agent des services techniques pour appui à l'organisation des temps de travail et la formalisation des actions à mener 	
<p>FICHE FINANCIERE Fournitures administratives, informatiques et consommations téléphoniques... Organisation réceptions et vin d'honneur à l'issue des réunions... Affranchissement, et téléphonie...</p> <p>Budget estimé 1 000 €</p>	<p>Ensemble des consommables (fournitures administratives, consommables informatiques, divers réunions travail...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournitures administratives maison de la presse fournitures diverses ramettes papier <p>Organisation pots réunions de quartiers et réunions acteurs locaux (eau, jus d'orange, gâteaux...) facture 10081(extrait) Repas formation des référents et personnels 26 octobre Forfait affranchissement et téléphonie pour Elus/Services</p> <p>total dépenses :</p>	<p>78,65 € 233,46 € 57,60 € 150,50 € 540,00 € 300,00 € 1 360,21 €</p>
Fiche Annexe 2 « Conseiller délégué Agenda 21 »	COMMENTAIRES	Montant
<p>Poste de conseillère déléguée agenda 21 : Accompagne et coordonne les différentes réunions de travail au sein des services municipaux, entre élus, et avec les acteurs du territoire. Anime les réunions « rencontres avec les acteurs du territoire »</p>	<p>Par arrêté en date du 2 avril 2014 visé en préfecture le 18 avril 2014, Laurine COUFFIGNAL conseillère municipale a été nommée Conseillère municipale déléguée pour «l'Agenda 21 ». Au terme du premier semestre 2015, Noémie DARGELOSSE a pris le relais de Laurine COUFFIGNAL pour cette fonction. Octobre à Décembre 2015, la Conseillère déléguée a coordonné les réunions de travail, formations, et réunions publiques visant à lancer la démarche diagnostic territorial.</p>	
<p>FICHE FINANCIERE Indemnité de Conseillère déléguée (CGCT) Temps de travail direction générale sur 6 mois Budget estimé 6 000 €</p>	<p>Du mois de janvier au mois de décembre 2015 Création d'un suivi par la direction générale des travaux du groupe de travail (10h par mois de janvier à décembre : 10h x 29 € x 12 mois) dont : suivi des points mensuels du bureau des adjoints, suivi et accompagnement des réflexions et pistes de travail au sein des services municipaux, préparation et appui aux formations des agents municipaux sur le mois d'octobre</p> <p>total dépenses :</p>	<p>2 750,52 € 3 480,00 € 6 230,52 €</p>

.../...

Fiche Annexe 3 « Réunions et Axes de travail Bureau municipal »	COMMENTAIRES	Montant
Bureau municipal Axes de travail Réunions de travail - transversalité	Le bureau municipal a fait le point mensuellement avec la conseillère déléguée permettant de valider : <ul style="list-style-type: none"> • La tenue des réunions de quartiers en juin 2015 • La réflexion sur la recherche d'un chargé de mission ou d'un agent au sein des services municipaux pour accompagner des actions • La signature d'une convention avec l'association GRAINE d'AQUITAINE pour le lancement fin 2015 du diagnostic territorial en vue de la rédaction du projet territorial à partir de mars 2016 • L'organisation de formations pour les agents municipaux dans le but de les aider à la formalisation et la mise en place d'actions concrètes dans les services • L'insertion d'informations sur la démarche dans la lettre d'infos du Maire et dans le journal municipal • L'information dans les commissions municipales et l'implication des élus à la démarche 	
FICHE FINANCIERE Budget estimé 0 €	(en pièces jointes article presse et journal le Tarusate)	

Fiche Annexe 4 « Réunions et informations aux habitants »	COMMENTAIRES	Montant
INFORMATION et SENSIBILISATION : Réunions dans les Quartiers de la commune Invitation à la population Réunion associations Réunion sensibilisation scolaires Réunion partenaires	<p>L'année 2015 a permis de dresser le bilan des premières interventions de fin 2014, de continuer la sensibilisation auprès des services municipaux et des élus. Le deuxième semestre a permis de relancer la sensibilisation des acteurs avec organisation de formations et de réunions pour formaliser des actions concrètes d'une part, et dresser le diagnostic territorial pour la rédaction du projet territorial sur 2016 d'autre part.</p> <p>Réunions dans les quartiers : Les 16 juin (Zone rurale Mariterre), 17 juin (Quartier de la Taouziolle), 22 juin (Ateliers municipaux à la ville haute), 23 juin (Quartiers Piscine Bretagne Lacay et de l'Escalot), 15 juin (Quartiers Peillic Pelletrin et ville basse), et le 25 juin (centre ville) se sont tenues des réunions d'information avec l'ensemble des élus, durant lesquelles un moment a été consacré sur la démarche Agenda 21 avec intervention de M. le Maire et de la Conseillère déléguée.</p> <p>Autres réunions : Sensibilisation, et lancement des réunions de travail avec pistes de réflexion sur le diagnostic du territoire : Pour les habitants, après communication en séance du Conseil municipal en soirée le 24 novembre (témoignages, interventions de l'association Graine d'Aquitaine, et échanges avec la population). Les associations, Commerçants, Artisans et partenaires institutionnels ont assisté à une réunion avec témoignages d'élus ou de responsables municipaux le 23 novembre en soirée. L'association Graine d'Aquitaine a proposé des ateliers participatifs avec ces différents acteurs pour susciter leur implication. Les contacts des acteurs intéressés par la démarche ont été recensés en vue du diagnostic territorial.</p> <p>Réunion spécifique associations : Chaque année, la commune par son service EASA réunit les associations pour la fête du lac. A cette occasion, une sensibilisation à la démarche agenda 21 a été réalisée.</p>	.../...

Délibération n° 14 : ALSH – tarification des séjours et activités à compter de février 2016

Philippe DUBOS donne lecture des tarifications :

A compter de février 2016, sur proposition de la commission Education Jeunesse, les tarifs de l'accueil de loisirs sont les suivants :

- **pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :**
- s'agissant des mercredis (de 11h30 à 18h30) :

		RESSORTISSANT CAF			RESSORTISSANT MSA	
		Allocataire CAF	CIV 5,87 €	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50 €
TARTAS		6,57 €	3,58 €	4,03 €	6,57 €	3,82 €
Communes conventionnées	AUDON	8,57 €	5,58 €	6,03 €	8,57 €	5,82 €
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
SAINT YAGUEN						
Hors commune conventionnée LANDES		17,57 €	14,54 €	15,03 €	17,57 €	15,32 €
Hors département		27,00 €				

Pour les mercredis, si l'enfant ne prend pas le repas, il sera déduit 2,90 € par jour.

- s'agissant des vacances scolaires (de 7h30 à 18h30) :

		RESSORTISSANT CAF			RESSORTISSANT MSA	
		Allocataire CAF	CIV 5,87 €	CIV 5,08 €	Allocataire MSA	Bon 5,50 €
TARTAS		8,97 €	3,00 €	3,89 €	8,97 €	3,47 €
Communes conventionnées	AUDON					
	BEGAAR					
	BEYLONGUE					
	CARCARES STE CROIX					
	CARCEN PONSON					
	GOUTS					
	MEILHAN					
	SOUPROSSE					
SAINT YAGUEN						
Hors commune conventionnée LANDES		21,97 €	16,00 €	16,89 €	21,97 €	17,47 €
Hors département		34,00 €				

Toute présence est dûe.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation 24 heures avant la présence est dûe.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans les 7 jours suivants le premier jour d'absence.

.../...

- **pour l'accueil en mini-séjour de 1 à 4 nuits :**

Il est proposé d'appliquer un tarif de 17 € à la journée.

Aussi pour un mini-séjour de 2 jours, le tarif sera de 34 €, pour un mini-séjour de 3 jours, le tarif sera de 51 € et pour un mini-séjour de 4 jours, le tarif sera de 68 €.

Le tarif sera modulé en fonction de la grille ci-dessous au regard du quotient familial :

Quotient Familial	% restant à charge de la famille
QF < 357,00	15
357,01 < QF < 449,00	20
449,01 < QF < 567,00	30
567,01 < QF < 723,00	42
723,01 < QF < 820,00	55
820,01 < QF < 905	70
906 < QF	100

- **pour l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente:**

Pour une veillée, le tarif proposé est de 6 € comprenant le repas du soir et la nuit sous tente. Ce supplément en indépendant des journées qui précèdent ou suivent la veillée.

- **pour l'accueil en sortie à la journée :**

Il est proposé d'arrêter trois tarifs de sortie :

- tarif sortie 1 : 8 € - tarif sortie 2 : 15 € - tarif sortie 3 : 20 €

Ce tarif vient en supplément du tarif applicable au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15 : ALSH – propositions d'indemnités pour les CEE

M. le Maire présente la délibération :

Par délibération du 16 décembre 2015, notre assemblée s'est prononcée pour le recrutement de CEE, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH.

Sur avis de la commission éducation jeunesse, il convient de préciser que dans le cadre de la rémunération des CEE, une indemnité de 20 € a été fixée pour la nuitée.

Il est demandé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16 : Convention séjours SKI entre Commune de PONTONX et Commune de TARTAS

Philippe DUBOS présente la mutualisation pour l'organisation des séjours à l'extérieur.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis à la convention entre nos deux communes, TARTAS et PONTONX sur l'ADOUR pour les séjours ski de février 2016 :

..../...

Convention de mutualisation

Séjours ski 2016

La présente convention est conclue entre :

D'une part : la Ville de TARTAS, représentée par son Maire, Jean-François BROQUERES

et

D'autre part : la Ville de PONTONX SUR L'ADOUR, représentée par son Maire, Dominique UROLATEGUI

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de partenariat entre la Ville de TARTAS et la Ville de PONTONX sur l'Adour pour les séjours ski à PEYRAGUDES qui se dérouleront :

- Séjour 1 : du 15 au 19 février 2016
- Séjour 2 : du 22 au 26 février 2016

Les enfants participant à ces séjours sont âgés de 9 à 17 ans, sont inscrits soit à l'ALSH de TARTAS, soit à l'Espace jeunes (ALSH) de PONTONX sur l'ADOUR et sont à jour des pièces réglementaires auprès des services municipaux respectifs (autorisation parentale, dossier d'inscription, fiche sanitaire).

Il est précisé que la Commune de TARTAS et la Commune de PONTONX sur l'ADOUR ont déclaré les séjours tant auprès des services de la DDCSPP, mais aussi auprès de leurs sociétés d'assurance respectives.

Article 2 : MATERIEL

- **Transport** : la Ville de TARTAS et la Ville de PONTONX SUR L'ADOUR assureront le règlement des déplacements à hauteur de 50% des sommes imparties pour chacune des communes soit 3100 € répartis comme suit :
 - TARTAS : 1550 € TTC
 - PONTONX SUR L'ADOUR : 1550 € TTC
- **Pension complète, forfaits, matériel, activités et cours de ski** : la Ville de TARTAS et la Ville de PONTONX SUR L'ADOUR assureront indépendamment auprès du prestataire choisi :
 - la demande de devis et la réservation
 - le règlement correspondant au nombre réel de places occupées par et pour chacune des structures.
- **Petit matériel et goûters** : La Ville de TARTAS et la Ville de PONTONX SUR L'ADOUR prendront à leur charge les goûters et petit matériel comme suit :
 - Séjour 1 : Ville de TARTAS pour 100 € TTC maximum
 - Séjour 2 : Ville de PONTONX SUR L'ADOUR pour 100 € TTC maximum

Article 3 : PERSONNEL

- La Ville de TARTAS fournira :
 - séjour 1 : 1 animateur extra municipal BAFA et 1 animateur extra-municipal stagiaire
 - séjour 2 : 1 animatrice municipale BAFA et 2 animateurs extra-municipaux BAFA

.../...

- La Ville de PONTONX SUR l'ADOUR fournira :
 - séjour 1 : 1 animateur municipal stagiaire BAFD et 1 animateur extra-municipal BAFD
 - séjour 2 : 1 animatrice municipal stagiaire BAFD et 1 animatrice extra-municipale BAFA

Les animateurs des deux collectivités apparaitront sur les déclarations DDCSPP des séjours pour les deux collectivités. Il est entendu que si chacun reste responsable prioritairement de son groupe, l'ensemble des animateurs peuvent aussi bien intervenir auprès des enfants inscrits sous la Ville de TARTAS ou la Ville de PONTONX SUR l'ADOUR.

Il est entendu que chacune des collectivités prend l'engagement d'assurer son personnel et de procéder à la vérification des données et documents obligatoires relatifs à chaque animateur.

Fait à,

le

Pour la Ville de TARTAS,

Pour la Ville de PONTONX SUR l'ADOUR,

Le Maire,

Le Maire,

Jean-François BROQUERES

Dominique UROLATEGUI

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 17 : projet d'acquisition d'un minibus Activités service EASA et services municipaux

Il est proposé à notre assemblée

- d'acquérir le minibus de l'association EJIL au prix forfaitaire de 6000 € et de préciser que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le maire précise que les dernières années la commune a assuré le suivi du véhicule, mais aussi il est important de retenir les prix du marché.

Délibération n° 18 : Commune de TARTAS – Communauté de Communes du Pays TARUSATE – Marché des Sacs poubelle

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de TARTAS, la Communauté des Communes du Pays Tarusate et des communes du Pays Tarusate en vue de la passation d'un marché de fournitures à bons de commande comportant un budget mini et maxi selon la procédure adaptée pour la fourniture de sacs poubelle

M. le Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} Août 2006 portant code des marchés publics modifié et notamment ses articles 8 VII, 22-II et III ;

.../...

Considérant que les membres du groupement cités en annexe 2 de la convention doivent procéder à l'achat de sacs poubelle pour le bon fonctionnement de leurs services.

Considérant que les communes et la Communauté de communes du Pays Tarusate visées en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics dans le cadre d'une mutualisation de leurs besoins leur permettant de bénéficier de propositions de prix intéressantes,

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il est nécessaire de passer une convention entre tous les membres précités, définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention prévoit en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté de communes du pays tarusate qui sera chargée, notamment, de :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicité adéquates;
- se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- informer le ou les titulaire (s) du marché qu'il(s) a (ont) été retenu (s);
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- rédiger le rapport de présentation du marché prévu à l'article 79 du code des marchés publics

Considérant que chaque membre du groupement demeure compétent pour :

- Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire et les communiquer au coordonnateur
- Signer et notifier, en leur nom propre, le marché susvisé, conformément à l'article 8-VII du CMP;
- Rédiger et transmettre la décision relative à ce marché au contrôle de légalité
- La phase d'exécution du marché qui la concerne

AUSSI IL EST PROPOSE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes pour la fourniture de sacs poubelle entre la commune de TARTAS et les membres du groupement visés en annexe. Il s'agit d'un marché à bons de commandes

ARTICLE 2 : De charger le Maire de signer cette convention

ARTICLE 3 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Le Maire de TARTAS, les communes Membres, et le Président de la CCPT sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°19 : Travaux et réparations – engagements pour le budget 2016

M. le Maire présente :

Dans le cadre du bon entretien des installations municipales, il apparaît :

- Que la toiture terrasse du Gymnase présente un important défaut d'étanchéité, pour lequel il y a lieu de procéder à l'intervention d'une entreprise le plus rapidement possible. Estimation de la réparation 5 à 15 000 € TTC
- Que les dispositifs permettant de réaliser les illuminations de la commune sur l'année, ont besoin d'être réhabilités, et cela peut se faire sur les toutes prochaines semaines. Estimation 4 à 6 000 € TTC.
- Que le déroulement des manifestations tout au long de l'année nécessite l'acquisition d'un bungalow WC aux normes PMR. Compte tenu des délais de livraison et de la proximité de certaines manifestations, il y a lieu de procéder à la commande. Estimation 4 à 8 000 € ttc.

En application des instructions comptables, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à lancer les consultations d'usage,

De passer commande

De prendre l'engagement d'inscrire au Budget 2016, lors de son vote fin mars, les crédits nécessaires section d'investissement ou section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées ; M. le Maire demande aux membres de la commission des travaux de faire un point sur l'avancement des dossiers, liés notamment à la préparation du budget.

Puis reprenant la parole, il donne communication de dossiers en cours, sur des possibles implantations d'entreprises sur la commune.

Séance levée à 21 h 10.